

21 juin 1965, Québec

Association des marchands d'automobiles

Les pays industrialisés de l'occident ont tous découvert que des différences énormes existaient dans le revenu et la prospérité des citoyens d'une région à l'autre. On a même constaté que ces différences allaient s'aggravant, la productivité s'améliorant dans un pôle central et se détériorant dans les régions périphériques.

Ce processus existe aussi au Québec où Montréal, depuis plusieurs années, a pu prendre une expansion disproportionnée. En somme, la poussée industrielle et l'automatisation ont fait que, dans tous les pays modernes, les régions pauvres ont montré une tendance naturelle à s'appauvrir et les régions favorisées une tendance naturelle à s'enrichir.

Il y a quelques années, la question se posait de savoir si le gouvernement du Québec devait se lancer dans un programme de planification globale à long terme, alors même que les instruments comptables, financiers et industriels nous faisaient encore défaut pour mettre en œuvre les mesures qui seraient préconisées dans ce plan d'ensemble. On décida plutôt de s'attaquer d'abord à l'implantation de ces instruments. C'est pourquoi nous avons entrepris de créer les structures économiques et financières qui nous manquaient.

Nous n'avons pas pour autant oublié les déséquilibres régionaux de notre économie. Au contraire, la présente session donne une idée des préoccupations, gouvernementales à ce sujet. Les lois agricoles, la création de SIDBC, notre effort maintenu du côté de l'équipement social, la création d'un réservoir de capitaux comme la Caisse de dépôt et placement, le développement de la recherche pure et appliquée, voilà autant de gestes concrets en ce sens.

Mais; avant d'aller plus loin, demandons-nous quelles sont les conséquences des déséquilibres régionaux. Il en résulte une utilisation insuffisante de la main-d'œuvre disponible, un taux peu élevé de productivité dans les régions défavorisées, ce qui retarde la croissance du revenu national, des prestations coûteuses en assurance chômage et en assistance sociale, et enfin, des coûts additionnels en travaux publics rendus nécessaires par la concentration trop poussée dans les grandes villes.

Pour le gouvernement du Québec il est bientôt devenu évident qu'une priorité devait être accordée à la planification régionale, sans pour cela abandonner l'idée d'un plan global embrassant tous les secteurs économiques. Plusieurs ministères, par leurs études et leurs travaux dans les régions du Québec, ont constaté l'ampleur du problème. Le gouvernement vient donc de confier au Conseil d'Orientation économique la tâche urgente de préparer, en collaboration avec tous les ministères intéressés, une politique complète de développement régional.

Les objectifs à atteindre de même que les moyens d'action y seront indiqués. Des choix seront présentés au gouvernement. Celui-ci prendra des décisions importantes dans des domaines aussi variés que la politique d'investissements, les travaux; de voirie, la politique d'achat, la localisation de nouveaux pôles d'attraction, le lancement des entreprises, la

décentralisation administrative, la fiscalité régionale, une plus juste répartition des travaux scientifiques, et que sais-je encore ?

Cette politique d'ensemble visera à régionaliser l'économie du Québec, c'est-à-dire simultanément à décongestionner Montréal et à concentrer les énergies locales autour de pôles régionaux de croissance. La régionalisation économique consistera, en somme, à créer un palier intermédiaire fort entre la multitude des unités économiques qui sont dispersées sur le territoire du Québec et le grand centre tout-puissant que constitue la région de Montréal. Pourquoi une telle politique de régionalisation économique est-elle aussi nécessaire ? Il nous faut d'abord, comme dans toute société moderne, parvenir à une meilleure utilisation des ressources humaines.

Il ne s'agit pas seulement, ici, de réduire le chômage dans les régions sous-industrialisées. Il faut en outre créer des emplois partout dans la province non seulement pour ceux qui sont effectivement chômeurs, mais aussi pour nombre de personnes femmes mariées ou personnes âgées – qui seraient heureuse -, d'effectuer un travail à temps partiel. En se joignant ainsi à la population dite « active », cet apport de main-d'œuvre contribuerait à augmenter sensiblement la richesse collective du Québec.

Nous devons aussi rechercher une meilleure utilisation de nos ressources matérielles. Si l'on considère ce que sera le Québec dans 10 ans, il devient en effet urgent de préparer dès aujourd'hui un plan complet de développement régional qui permette d'utiliser à leur maximum les ressources dont nous disposons, compte tenu de notre population. En 1975, celle-ci aura atteint 7000000 de personnes. Faciliter la croissance harmonisée de toutes les régions de la province, viser à la meilleure répartition possible des investissements publics et privés, assurer l'équilibre interne des économies locales, par la diversification et le regroupement des activités: économiques, voilà autant d'objectifs pour une politique de développement régional.

Par ailleurs, ce développement ne saurait se faire au détriment de la région de Montréal, qui doit continuer d'être le pôle d'attraction par excellence de toute l'économie. Il n'y a pas de contradiction entre cet objectif et celui de la décentralisation. Bien au contraire, le développement des régions viendra accentuer la puissance de Montréal à l'extérieur du Québec, même si quantitativement Montréal perd une importance relative à l'intérieur de la province. Entourée de pôles économiques fortement structurés, Montréal pourra étendre et donner à tout le Québec une puissance qu'elle seule détenait jusqu'à maintenant.

Il nous importe également – et c'est là un objectif évident d'une politique régionale dans la mesure du possible, les déséquilibres et les différences trop marquées d'une partie de notre territoire à l'autre. Certains problèmes ont des causes purement régionales sur lesquelles des programmes nationaux ou mêmes provinciaux risquent de ne pas avoir prise. Certains facteurs, de caractère strictement local, jouent un rôle prépondérant et créent des caractéristiques propres à chacune des régions.

On doit aussi noter qu'une politique régionale systématique peut permettre une division territoriale cohérente qui rendra plus facile l'administration des différents programmes des

gouvernements et des grandes entreprises. Un cadre de 10 à 15 grandes régions est en effet plus pratique qu'un cadre de 95 comtés ou de 1,500 municipalités.

La délimitation de territoires permet en plus l'unité d'action qui est indispensable chez les responsables de l'aménagement économique de leur milieu. Ceux-ci voient un intérêt commun dans la réalisation de projets qui les touchent directement.

A ce propos, il convient de remarquer que la division en régions et l'institution d'organismes régionaux aident à atténuer des rivalités locales souvent exagérées. Si l'on détermine un programme et si l'on veut qu'il se réalise, les citoyens doivent au préalable l'accepter et le vouloir. Cette adhésion du public, cette consultation avec tous les agents de la vie économique, peuvent être plus facilement réalisées dans un cadre régional. Cela est l'essence même de la démocratie économique et apparaît comme une des conséquences d'une politique régionale.

La question se pose maintenant de savoir comment peut et doit s'élaborer une politique régionale typiquement québécoise. Pour y arriver, nous aurons à contourner plusieurs difficultés.

Il y a d'abord les problèmes de juridiction, tant dans les relations des différents niveaux de gouvernement que dans les relations entre le secteur public et le secteur privé.

En ce qui concerne le rôle respectif du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, le Québec a des positions bien précises. Puisque nous avons des objectifs économiques qui nous sont propres et puisque les institutions gouvernementales québécoises sont intimement enracinées dans tous les secteurs de notre vie économique, donc plus près de notre peuple, il semble évident que le gouvernement du Québec est mieux posté que tout autre pour élaborer une politique régionale vraiment efficace. Il va sans dire que cette politique, tout en étant conçue essentiellement en fonction de nos besoins, doit, dans la mesure du possible, tenir compte des politiques régionales élaborées par les autres provinces du pays et des mesures fédérales qui, dans d'autres secteurs, peuvent compléter notre action.

Le même principe s'applique lorsqu'il est question du rôle de l'État provincial vis-à-vis des corps publics municipaux, des organismes privés régionaux et des divers agents de la vie économique. Sans l'appui et la participation des éléments les plus dynamiques de nos régions, la politique gouvernementale ne saurait être autre chose qu'un échec complet. Inversement, l'action des régions serait futile en l'absence d'une coordination au sommet des objectifs particuliers. C'est dans cette optique que le Conseil d'Orientation économique vient d'accréditer, sur une base temporaire, une dizaine de conseils économiques régionaux, qui recevront sous peu une subvention du ministère de l'Industrie et du Commerce. Celle-ci aura pour but de les aider à défrayer une partie de leurs dépenses de secrétariat.

Le rôle de ces conseils économiques régionaux est vital dans la situation actuelle. En plus de servir d'interlocuteurs au Conseil d'Orientation économique, ils pourront procéder à un inventaire succinct des ressources et des potentialités de la région, analyser les

mouvements des biens et services, déterminer des orientations et des priorités, choisir ou suggérer des moyens pour réaliser les objectifs du plan régional.

Il est un second groupe de difficultés provenant de la dispersion des efforts qui, à tous les niveaux, nous n'avons pas à le cacher – caractérisent présentement l'action régionale au Québec. Il s'agit des divergences d'opinions et des conceptions différentes qui animent les ouvriers de la première heure. En effet, selon que vous êtes urbaniste, agronome, géographe ou économiste, il est fort probable que vous aurez une façon particulière de concevoir la façon d'élaborer une politique régionale.

Dans la tâche qui lui a été confiée, le Conseil d'Orientation économique saura certainement faire la part des choses, et, peut-être, concilier toutes les tendances au moyen d'une synthèse harmonieuse, qui retiendra les avantages des unes et des autres.

Mais il ne suffit pas de dire, par exemple, que le développement régional ne doit pas se borner à l'aménagement du territoire rural ou urbain, que la planification régionale doit elle-même être intégrée dans une politique économique applicable à l'ensemble du territoire québécois, qu'il faille procéder à une décentralisation industrielle et à une urbanisation du monde rural.

Il reste en effet tout le chapitre des instruments par lesquels devront être conçus, coordonnés et exécutés les programmes régionaux.

J'ai parlé tout à l'heure des conseils économiques régionaux et du rôle important qui est le leur. À ce premier instrument viennent se joindre, sur le plan régional, des organismes d'exécution et de financement, dont la création a été suggérée dans divers milieux, tant privés que gouvernementaux. Là aussi le Conseil d'Orientation économique procédera à des études et fera les recommandations nécessaires. Il y a quelques semaines, mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, l'honorable Gérard D. Lévesque, proposait qu'un travail d'harmonisation des frontières régionales des divers ministères gouvernementaux soit entrepris dans le plus bref délai possible, afin que notre politique régionale actuelle, même limitée, soit appliquée d'une façon efficace. Dans la même veine, il suggérait également que les fonctionnaires régionaux de tous les ministères intéressés fassent table ronde pour étudier et coordonner leurs travaux d'aménagement. Il va sans dire que ces suggestions doivent, de toute évidence, faire l'objet d'un examen au Conseil des ministres. Celui-ci ne saurait tarder à prendre une décision.

Mais de quels instruments administratifs le gouvernement dispose-t-il à l'heure actuelle ?

Tout le monde connaît maintenant le Conseil d'Orientation économique et je n'ai pas besoin d'insister sur son rôle et son importance.

Il existe, au niveau du Conseil des Ministres, un Comité ministériel de planification. Composé de cinq ministres intéressés de près aux problèmes économiques, ce comité étudie, pour le compte du Cabinet, les recommandations du COE et des différents ministères. Son rôle est de véhiculer et de coordonner les projets qui sont soumis au Cabinet.

En outre, depuis deux ans, un Comité permanent d'aménagement des ressources formé de huit sous-ministres est à l'œuvre et sa tâche consiste à coordonner la mise en application des projets approuvés par le Cabinet. Qu'il s'agisse de projets financés par le gouvernement lui-même ou par les fonds de la loi ARDA.

Certains organismes ont recommandé à plusieurs reprises la création d'un ministère du Plan. Sans vouloir déprécier cette suggestion, il faut reconnaître que nous avons probablement déjà en main la plupart des éléments nécessaires pour constituer un organe au moins équivalent à celui qui est réclamé dans certains milieux.

Nous croyons qu'en structurant d'une façon appropriée notre Comité ministériel de planification, notre Comité permanent d'aménagement des ressources et le Conseil d'Orientation économique, nous disposerons d'un instrument de planification peut-être plus efficace qu'un ministère du Plan. Il serait difficile de confier à un seul ministère le rôle d'élaborer toute la politique économique du gouvernement, et il serait probablement inefficace d'assigner à ce seul ministère la responsabilité de l'appliquer. La formule des comités interministériels a commencé à donner des résultats. Je crois que quelques retouches de structure aux organismes déjà existants pourront conférer à notre appareil de planification un degré d'utilité encore plus considérable.

Si plusieurs mois se sont écoulés avant que l'unité organique préside aux destinées des comités interministériels, c'est qu'il fallait d'abord que chacun des organismes se taille une place au soleil, fasse ses preuves dans son secteur particulier et acquière ses propres méthodes de fonctionnement. Il fallait aussi que prennent corps les bureaux de recherche et de planification créés par différents ministères. Ceux-ci constituent autant d'interlocuteurs pour le Conseil d'Orientation économique. Pour assurer l'unité de vues au palier administratif, il fallait également que la comptabilité nationale du Québec, de même que la comptabilité interrégionale, soient complétées. Le Bureau de la Statistique du Québec est justement en train de réaliser ce programme essentiel d'information. Dans quelques mois le gouvernement aura à sa disposition des renseignements inédits sur les besoins spécifiques de chacune des régions du Québec et sur les objectifs à poursuivre dans chacun des secteurs de notre économie.

A l'heure où le Québec est en voie de terminer la réalisation d'une première phase de son développement économique, à savoir la mise en place des instruments financiers administratifs, industriels, énergétiques, il n'est en somme ni trop tard ni trop tôt pour parler de planification économique et de développement régional. Tout en continuant de se préoccuper de croissance quantitative, le gouvernement du Québec poursuit toujours sa marche et entre résolument dans une phase de croissance qualitative, celle qui assurera à toutes les régions du Québec et à toutes les couches de notre population leur juste part de prospérité économique.